

Bordeaux, le vendredi 2 juin 2023

Objet : Assemblée Générale Ordinaire – mardi 27 juin 2023.

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de notre association se tiendra en présentiel. La possibilité de participer en visioconférence est également prévue.

Mardi 27 juin 2023 à 14 heures

Au Greet Hôtel

114 route de Royan

16710 SAINT YRIEIX

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générales du 30 juin 2022.
- Lecture du rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Lecture du rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration.
- Approbation des conventions décrite dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes.
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes.
- Nomination d'administrateurs ; renouvellement par tiers
- Pouvoir à donner en vue des formalités.
- Rapport d'activités 2022 et perspectives.
- Questions diverses.

Votre participation en présentiel ou en distanciel à cette assemblée est nécessaire. En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association, muni d'un pouvoir. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale Ordinaire sera convoquée une heure après.

Nous vous rappelons que pour pouvoir prendre part aux votes, vous devez être à jour de votre cotisation. (Cf. appel à cotisation ci-joint).

Tout membre à jour de sa cotisation peut se présenter à un poste d'administrateur. Toute candidature est recevable jusqu'au moment du vote en AG.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations les plus cordiales.



François DABIS
Président de l'Ireps Nouvelle-Aquitaine

Pièces jointes :

- Procès-verbal de la précédente AGO du 30/06/2022
- Pouvoir
- Appel à cotisation

Pièces mises à disposition le jour de l'AG :

- Rapport financier du trésorier
- Comptes annuels clos au 31/12/2022
- Rapports du Commissaire aux comptes
- Rapport moral